



## revalorisation de pension compensatoire

Par **ajja17**, le **24/01/2011** à **15:18**

bonjour

je suis divorcer depuis juin 2007 et donc dans l'obligation de payer de verser une pension alimentaire pour ma fille , et aussi une pension compensatoire a vie pour mon ex femme.

Je sais que la revalorisation pour la pension alimentaire est obligatoire mais en est il de meme pour la pension compensatoire ????? car si ce n'est pas le cas je pense avoir verser bcp d'argent en avance et etant simple petit fonctionnaire ma paye n'est p s extraordinaire en attente de votre reponse esperer avec impatience recevez mes salutations les plus respecteux

merci a vous pour votre aide

JG

Par **Domil**, le **24/01/2011**   **16:24**

Relisez le jugement qui institue la pension alimentaire et la rente viag re pour la prestation compensatoire. Que ce soit l'une ou l'autre, elles ne sont revalorisables que si le jugement le mentionne.

Les deux sont aussi r visables par un nouveau jugement.

La PA autant   la hausse qu'  la baisse. La rente viag re uniquement   la baisse + la possibilit  de la transformer en capital